COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPALNº 2020-27-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Claude MEYER, pour le déménagement d'un local situé Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le vendredi 26 juin 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE:

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 4 places de parking devant le 15 Quai Henri Chardon le vendredi 26 juin 2020 afin de permettre l'installation d'un camion de déménagement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 22 juin 2020

L'adjointe par délégation

Christiane TINCELIN